

Sous-section 1.—Service naval.

Le Service Naval a été créé par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, c. 43). Ses principales attributions sont décrites dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii-xxix.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi de 1922, fusionnant cette administration avec la Milice et l'Aviation.

La marine canadienne et sa réserve sont commandées par le directeur du Service Naval, qui est l'un des membres du Conseil de la Défense. Ses attributions s'étendent sur :

1. La marine royale canadienne (permanente).
2. La réserve navale royale canadienne (temporaire).
3. La réserve des volontaires de la marine royale canadienne (temporaire).

Le service naval fournit le personnel administratif et autre des trois branches.

Marine royale canadienne.—Ses effectifs sont de 104 officiers et 792 sous-officiers et marins, la plupart d'entre eux engagés volontaires pour sept ans. Une petite partie du personnel de la marine, dont le nombre va diminuant, est constituée par des spécialistes et techniciens: artilleurs, torpilleurs, mécaniciens, etc., prêtés par la marine de guerre britannique. (En 1933 la proportion n'était que de 9 p.c.).

Une partie des officiers de la marine royale canadienne sert périodiquement à bord des cuirassés, croiseurs légers, etc., de la marine de guerre britannique pour y acquérir l'expérience du commandement à bord de ces unités; en outre, des cours sont organisés à l'usage de certains officiers dans les écoles d'instruction de la flotte d'où sortent les officiers d'état-major et certains spécialistes: artilleurs, torpilleurs, sans-filistes, etc. Les sous-officiers et marins peuvent également suivre des cours identiques dans des écoles à leur usage.

Les vaisseaux de la marine canadienne sont :

- H.M.C.S. *Saguenay* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Skeena* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Champlain* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Vancouver* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Armentières* (dragueur de mines, en service).
- H.M.C.S. *Festubert* (dragueur de mines, en service).
- H.M.C.S. *Ypres* (dragueur de mines, en réserve).

Des établissements maritimes existent à Halifax et Esquimalt, comportant des casernes et des salles d'exercice aménagées d'une façon tout à fait moderne pour l'enseignement du tir, l'appréciation de la distance, etc. Dans les mêmes villes d'Halifax et d'Esquimalt se trouvent également des docks et des ateliers pour les réparations et l'approvisionnement des navires de la marine royale canadienne.

Réserve Navale Royale Canadienne.—Elle se compose de 70 officiers et 430 hommes recrutés parmi les matelots et les pêcheurs du littoral. Des officiers de recrutement ont été nommés dans les villes suivantes: Halifax, Charlottetown, Québec, Montréal et Vancouver.

Les officiers et les marins de la réserve navale canadienne assistent aux exercices d'entraînement soit à Halifax, soit à Esquimalt, pendant 42 jours la première